



Désaveu de paternité pour mes enfants en raison d'aucune nouvelle

Par **Dom58**, le **27/05/2015** à **18:57**

Bonjour,

N'ayant aucune nouvelle de ma fille depuis 17 ans, âgée aujourd'hui de 31 ans ainsi que mon fils âgé de 35ans et n'espérant aucune nouvelle de leur part, je n'ai aucun contact, et je ne sais où ils demeurent je n'ai aucune possibilité même sur les réseaux de les retrouver.

Je ne souhaite pas qu'il garde mon nom, après réflexion et avoir pris conseil auprès de mon entourage, je serais décidé d'effectuer un désaveu de paternité.

Comment procéder et quel Tribunal dois je saisir.

Merci de vos réponses et conseils.

Cordialement

Dom58

Par **amajuris**, le **28/05/2015** à **00:07**

bjr,

un désaveu de paternité n'existe pas en droit français.

il existe des actions en recherche de paternité ou contestation de paternité devant un tribunal.

si vous avez reconnu vos enfants et que vous êtes leur père biologique, vous ne pouvez pas supprimer cette filiation au simple prétexte que vous n'avez pas de rapports avec eux.

quand on a des enfants, il reste vos enfants durant toutes leurs vies.

cdt

Par **Tisuisse**, le **28/05/2015** à **09:06**

Bonjour Domi58,

Sans compter que si, un jour, vous deviez rentrer en maison de retraite et que le coût dépasse vos revenus, vos enfants devront participer financièrement à vos dépenses.

Par **Domi58**, le **30/05/2015** à **09:30**

Bonjour à tous,

Un grand merci pour vos retours et conseils. Je vais m'enlever ça de la tête et me dire, qu'un jour ils se souviendrons peut être que j'existe. Comme on dit, il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas, à moi de ne pas perdre espoir....

Bien à vous

Domi58